



# CHALLENGE NAUTIQUE DE PALAVAS 2020 - 2021



## Instructions de Course - Surprises et Habitables

Grade 5B et 5C

### Autorité organisatrice :

Le CERCLE NAUTIQUE DE PALAVAS  
Bd Maréchal Foch - 34250 PALAVAS LES FLOTS  
Tél : 04 67 98 67 38 - E-mail : [cn.palavas@wanadoo.fr](mailto:cn.palavas@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.cercle-nautique-palavas.com](http://www.cercle-nautique-palavas.com)

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'amender les présentes Instructions de Course si des modifications s'avéraient souhaitables en fonction, soit des contraintes d'organisation logistique, soit pour la sécurité et / ou la sportivité de l'épreuve, contraintes liées aux mesures exceptionnelles de lutte contre la propagation du COVID 19.

### Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

*La mention "[DP]" dans une règle des Instructions de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du Jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. RÈGLES APPLICABLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Le règlement du Handicap National,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 Le règlement de la classe Surprise
- 1.6 Sécurité et équipement : Tous les bateaux inscrits doivent obligatoirement être armés en catégorie côtière (- de 6 milles nautiques minimum) et posséder une VHF en état de fonctionnement.
- 1.7 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique. Adresse du document sur le site Internet de la FFVoile : <http://espaces.ffvoile.fr/media/67915/Reglement-Publicite.pdf>

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux Concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au Cercle Nautique de Palavas.

### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché sur le tableau officiel avant 20 h 00 la veille du jour où il prendra effet.

### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Cercle Nautique.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4.

### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

**CNP1 : 13 septembre 2020**

**CNP5 : 10 janvier 2021**

**CNP2 : 1<sup>er</sup> novembre 2020**

**CNP6 : 7 février 2021**

**CNP3 : 22 novembre 2020**

**CNP7 : 28 mars 2021**

**CNP4 : 6 décembre 2020**

**CNP8 : 18 avril 2021**

- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **11 h 00**.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

**Rose** pour les croiseurs,

**Blanc** pour les courses croisières (**Rond blanc : obligatoire pour les bateaux des groupes OSIRIS Habitable < ou = à 18**),

**Pavillon de classe** pour les Surprises.

### 7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Zone de course**

### 8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le parcours à effectuer et le cap approximatif du premier bord du parcours.
- 8.3 Les parcours seront de type : côtiers ou construits.
- 8.4 Pour les parcours côtiers, au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

### 9. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et de dégagement sont de couleur jaune, celle de changement de parcours est de couleur rouge et celle d'arrivée cylindrique de couleur jaune.

### 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont :

- Les zones conchylicoles.
- La zone de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne délimitée par les bouées A, 1 et 2. (Zone autorisée à la Plongée).
- La zone limite des 300 m de la plage, si elle est balisée.
- La marque cardinale Nord du parc conchylicole peut être contournée comme indiqué dans les parcours côtiers 6 et 6bis.

## **11. LE DÉPART**

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.  
Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels.  
L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.
- 11.3 La procédure de départ pourra être retransmise en VHF par le Comité de Course.  
Une défaillance de la transmission VHF ne pourra pas donner droit à une demande de réparation.
- 11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS.  
Ceci modifie les RCV A4 et A5.
- 11.5 Les croiseurs et les courses croisières (Rond blanc) ont le même départ sous signal d'avertissement pavillon rose et blanc. Le départ des Surprises peut être différent, le signal d'avertissement est le pavillon de la classe.
- 11.6 Bateaux en attente : Les bateaux, dont le signal d'avertissement n'a pas été donné, doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.[DP]

## **12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**

Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

## **13. L'ARRIVÉE**

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et une bouée cylindrique de couleur jaune.

## **14. SYSTEME DE PÉNALITÉ**

Les RCV 44.1 et 44.2 s'appliqueront. La RCV 44.3 ne s'appliquera pas.

## **15. TEMPS LIMITES POUR FINIR**

Sont classés DNF les bateaux de chaque série manquant à finir après le troisième bateau ayant effectué et fini le parcours dans un délai :

- de 30 minutes pour le parcours construit n°1.
- de 45 minutes pour le parcours construit n°2.
- de 45 minutes pour les parcours côtiers notés en annexe 3.

Toutefois le Comité de course peut modifier, en fonction des conditions d'arrivée, ces temps limites sous réserve d'en faire l'annonce par VHF avant l'expiration du temps limite indiqué ci dessus.

Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

## **16. RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION**

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du Cercle Nautique de Palavas.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes à partir de l'heure d'arrivée du dernier bateau dans la dernière course du jour ou à partir de l'heure à laquelle le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les Concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Cercle Nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. Avec l'accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des convocations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.
- 16.4 Les avis de réclamations du Comité de Course ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : bateaux en attente,
  - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
  - Publicité
  - Bateaux accompagnateurs
  - Évacuation des détritrus
  - Limitation de sorties de l'eau
  - Communication radio et téléphone

## **17. CLASSEMENT**

- 17.1 Pour les croiseurs soumis au système à handicap OSIRIS Habitable, le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits indiqués en annexe 2, et temps sur distance pour les parcours côtiers indiqués en annexe 3, avec application du CVL dans les 2 cas. Pour les ronds blancs, le temps réel retenu pour le classement sera déterminé en appliquant au temps de base un coefficient correcteur égal au rapport des distances parcourues par les croiseurs et les ronds blancs. Pour les Surprises, le classement sera établi en temps réel.
- 17.2 Chaque journée de régates donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la compétition.
- 17.3 Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV - Annexe A, Article A4). Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, BFD, UFD, DNE, recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées. Les DNC et bateaux absents recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1.
- 17.4 Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Le nombre de tranches de 5 courses déterminera le nombre de courses les plus mauvaises qui seront retirées. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Pour 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés, pour 15 courses validées les trois plus mauvais scores et ainsi de suite.
- 17.5 En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course.
- 17.6 Pour participer au classement général, un bateau devra avoir participé à au moins 4 journées de régates.

## **18. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- 18.1 Un élargement pourra être mis en place par avenant aux Instructions de Course.[DP]
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.[DP]
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le **77**.
- 18.4 Utilisation du bout dehors : sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

## **19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT**

- 19.1 Le remplacement de Concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de Course ou du Jury.[DP]
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.[DP]

## **20. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux Instructions de Course.
- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## **21. PUBLICITÉ**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'Autorité Organisatrice.

## **22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels seront identifiés de la façon suivante :

- Vedette du Comité de Course : Couleur bleu et grise
- Bateau mouilleur : Couleur blanche

## **23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Néant

## **24. ÉVACUATION DES DÉTRITUS**

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.(DP)

## 25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

## 26. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales ou de données numériques qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

## 27. PRIX

Les prix distribués seront à la discrétion de l'Organisateur.

## 28. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les Concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

# ANNEXE PRESCRIPTIONS FÉDÉRALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

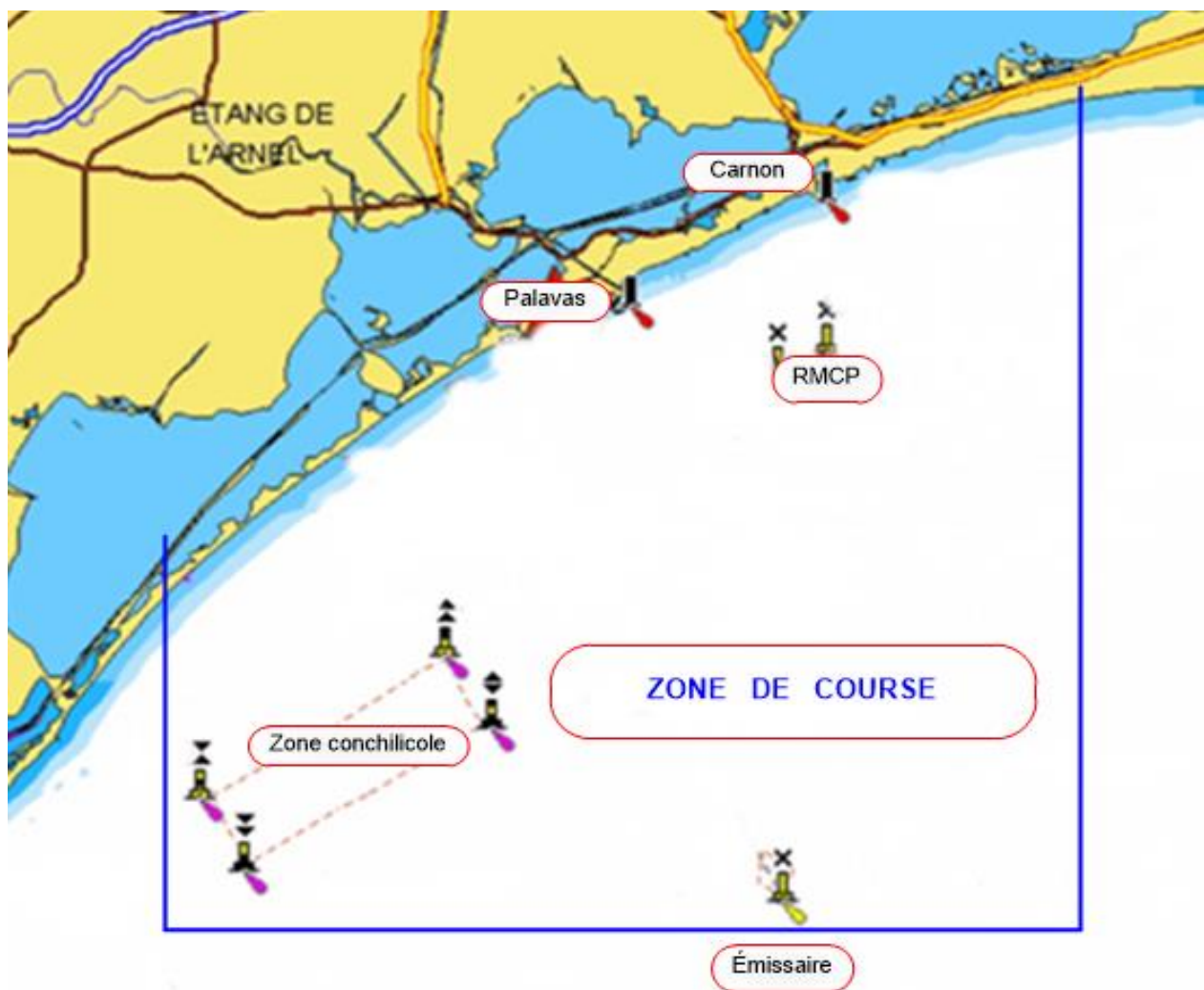
(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

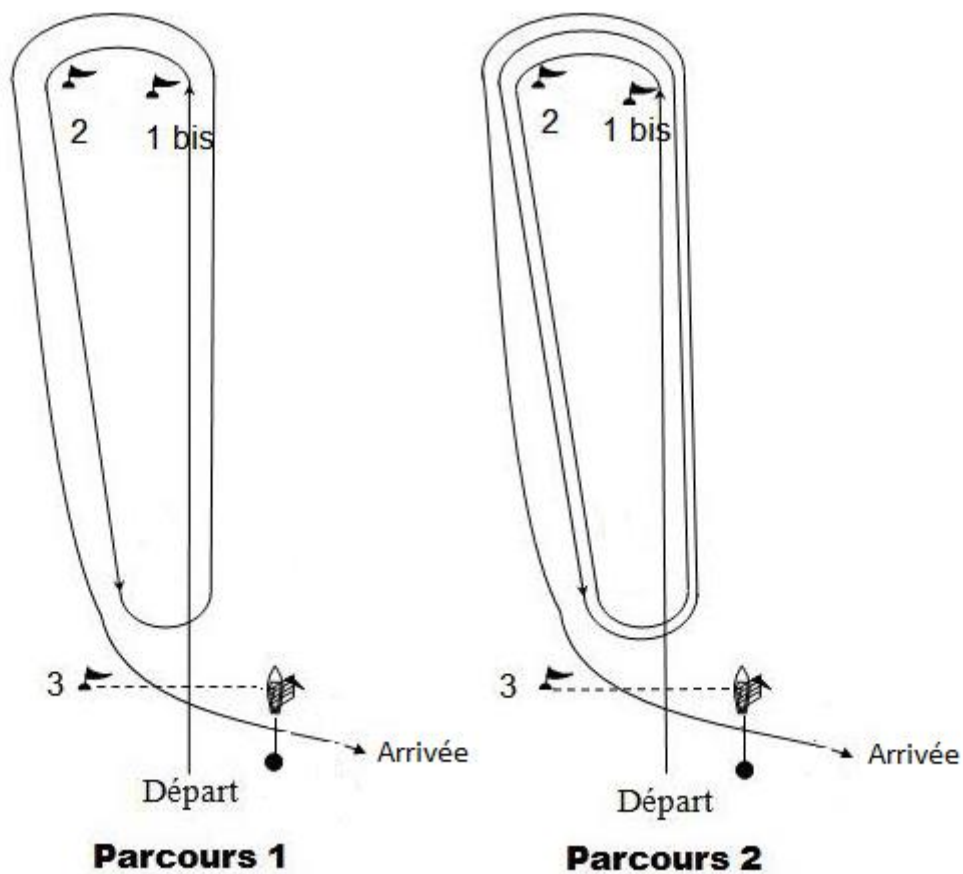
FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)

## ANNEXE 1 : ZONE DE COURSE



# ANNEXE 2: PARCOURS CONSTRUITS



Parcours 1 : Départ – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 – Arrivée  
 Parcours 2 : Départ – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 – 1bis – 2 – 3 - Arrivée  
 Les marques 1bis-2 et 3 sont à laisser à bâbord

Pour les courses croisières (Pavillon blanc : les bateaux des groupes HN < ou = à 18), les parcours 1 et 2 sont réduits comme suit :

Parcours 1 : 1 tour - Départ → 1bis → 2 → 3 → Arrivée  
 Parcours 2 : 2 tours - Départ → 1bis → 2 → 3 → 1bis → 2 → 3 → Arrivée

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée JAUNE 3	Bouée JAUNE 1-2-3	Bouée ROUGE 1	Bouée JAUNE

En cas de changement de parcours, la bouée 2 ne sera pas remouillée

# ANNEXE 3 : PARCOURS COTIERS

## Réserve Marine de la Côte Palavasienne (RMCP)

Bouées de délimitation de la zone de cantonnement de pêche

Bouée A	43°30.770'N	3°58.003'E
Bouée B	43°30.971'N	3°58.631'E
Bouée C	43°30.599'N	3°59.153'E
Bouée D	43°30.323'N	3°58.296'E

Bouées de délimitation de la zone autorisée à la plongée

Bouée 1	43°30.598'N	3°58.116'E
Bouée 2	43°30.851'N	3°58.256'E

### Zone conchylicole

Cardinale Nord	43°28.200'N	3°53.800'E
----------------	-------------	------------

### Bouées mouillées pour les parcours côtiers

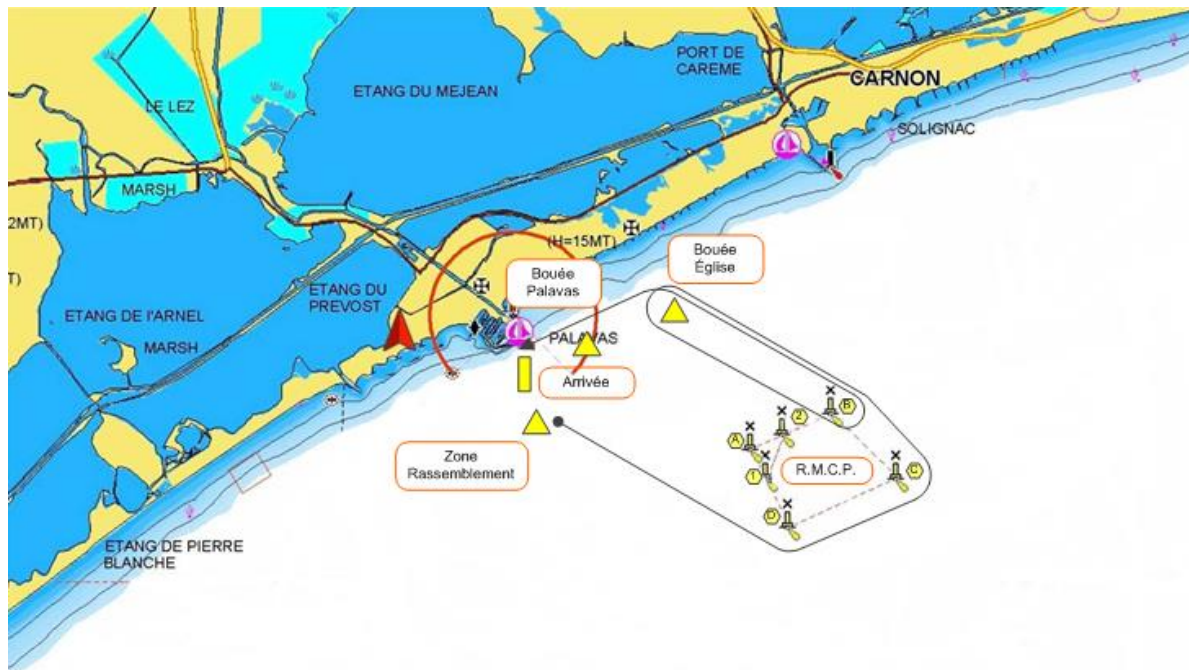
Nom de la Bouée	Zone d'implantation
Palavas	Entre le Sud et l'Est du feu rouge d'entrée du Port de Palavas (Distance du feu rouge : entre 150 et 250 m selon les conditions météo)
Église	Dans le Sud de l'Église Notre Dame de la Route de Palavas (Distance entre 300 et 400 m de la plage selon les conditions météo)
Carnon	Dans le secteur Sud du feu rouge d'entrée du Port de Carnon (Distance du feu rouge : entre 150 et 250 m selon les conditions météo)

- Les bouées décrites ci-dessus sont de couleur jaune et sont implantées et/ou mouillées en fonction de la météo du jour des courses. Ces descriptions ne peuvent donner lieu à aucune demande de réparation.
- La Zone conchylicole et la limite des 300 m, si elle est balisée, sont considérées comme des obstacles. Toutefois, la marque cardinale Nord du parc conchylicole peut être contournée comme indiqué dans les parcours côtiers 6.
- La zone de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne, délimitée par les bouées A, 1 et 2 (Zone autorisée à la Plongée), doit être considérée comme un obstacle.
- Pour chacun des parcours côtiers définis ci-après, le comité de course peut décider de positionner une bouée de dégagement, l'annonce en sera faite par VHF



# PARCOURS 3 - Habitables et Surprises

Vent dominant Sud - Est



Longueur Parcours 3

HB et S = 8,00 milles

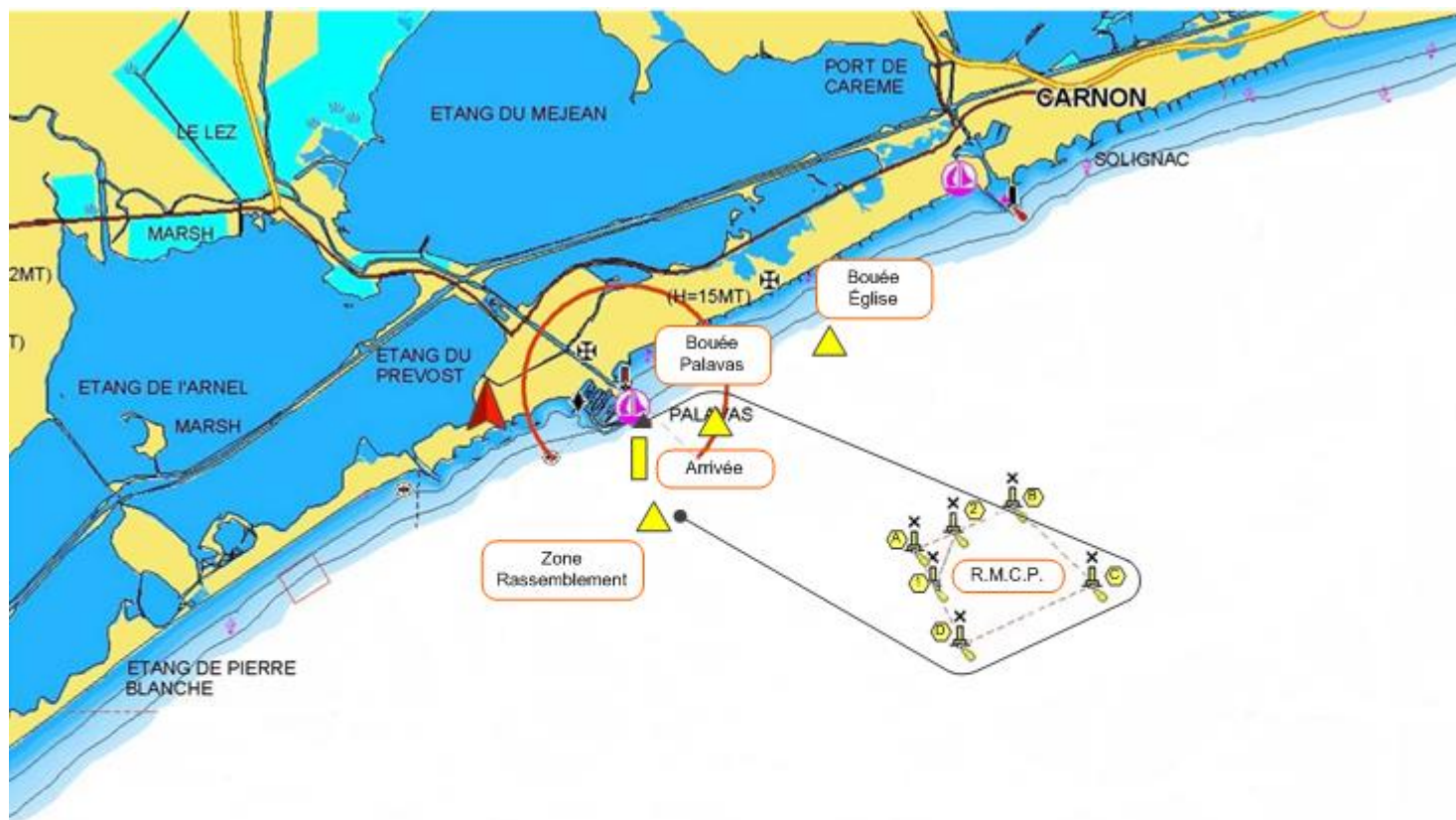
## Description :

- 1 - Départ : Zone de rassemblement  
(Ligne de départ : Bateau Comité arborant Pavillon Orange + Bouée jaune)
- 2 - Bouées RMCP A, 1, D, C et B à laisser à bâbord
- 3 - Bouée Église à contourner en la laissant à bâbord
- 4 - Bouée RMCP 2 à laisser à tribord
- 5 - Bouée RMCP B à contourner en la laissant à bâbord
- 6 - Bouée Église à laisser à bâbord
- 7 - Bouée Palavas à laisser à bâbord
- 8 - Arrivée : Devant la jetée de Palavas  
(Ligne d'arrivée : Bateau Comité arborant Pavillon Bleu + Bouée cylindrique jaune)

La longueur du parcours est donnée à titre indicatif, elle sera calculée en fonction de la position des bouées.

# PARCOURS 3bis - Rond Blanc

Vent dominant Sud - Est



Longueur Parcours 3

RB = 4,85 milles

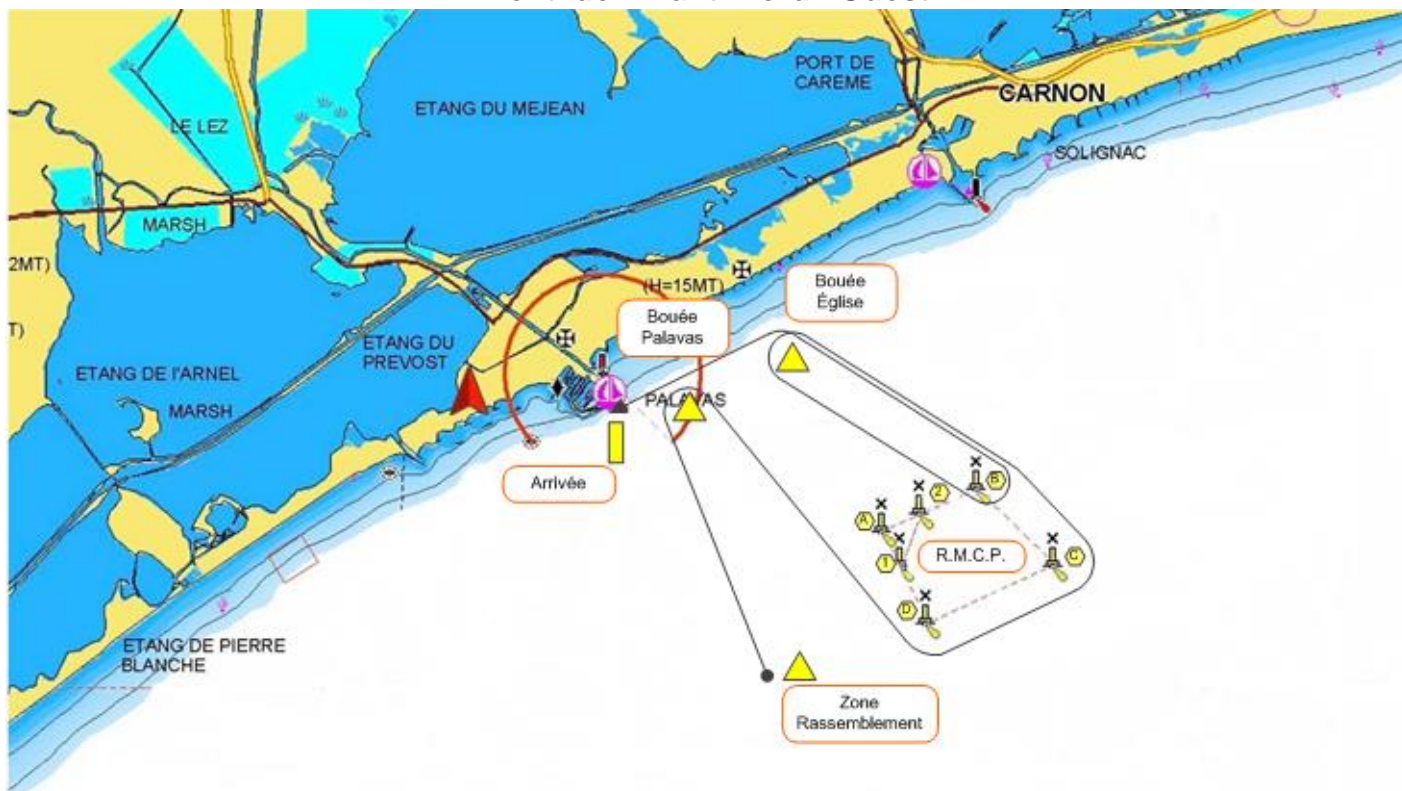
Description :

- 1 - Départ : Zone de rassemblement  
(Ligne de départ : Bateau Comité arborant Pavillon Orange + Bouée jaune)
- 2 - Bouées RMCP A, 1, D et C à laisser à bâbord
- 3 - Bouée RMCP B à laisser à tribord
- 4 - Bouée 2 à laisser à bâbord impérativement
- 5 - Bouée Palavas à laisser à bâbord
- 6 - Arrivée : Devant la jetée de Palavas  
(Ligne d'arrivée : Bateau Comité arborant Pavillon Bleu + Bouée cylindrique jaune)

La longueur du parcours est donnée à titre indicatif, elle sera calculée en fonction de la position des bouées.

# PARCOURS 4 - Habitables et Surprises

Vent dominant Nord - Ouest



Longueur Parcours 4

HB et S = 9,30 milles

Description :

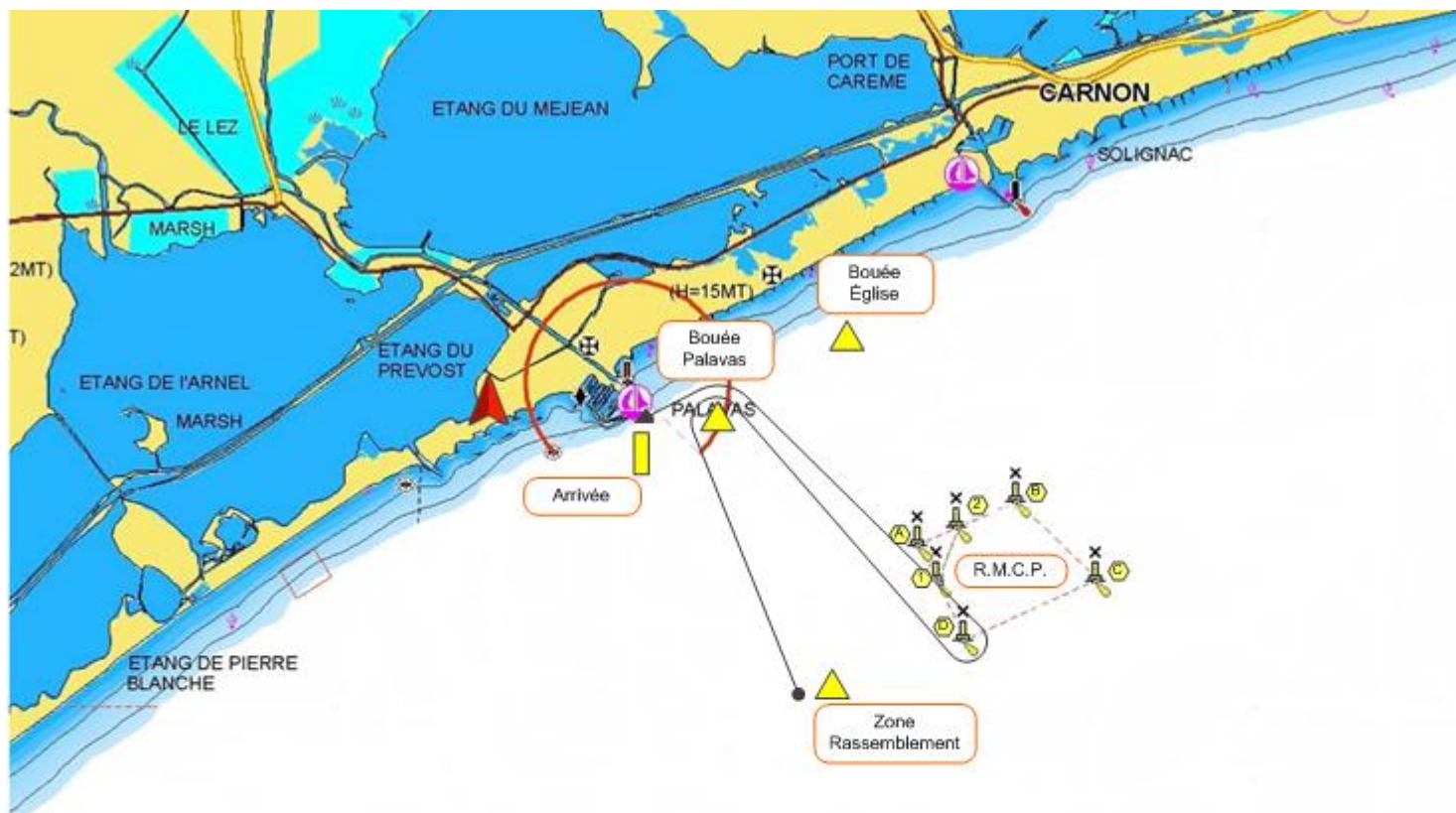
- 1 - Départ : Zone de rassemblement  
(Ligne de départ : Bateau Comité arborant Pavillon Orange + Bouée jaune)
- 2 - Bouée Palavas à contourner en la laissant à tribord
- 3 - Bouées RMCP A, 1, D, C et B à laisser à bâbord
- 4 - Bouée Église à contourner en la laissant à bâbord
- 5 - Bouée RMCP 2 à laisser à tribord
- 6 - Bouée RMCP B à contourner en la laissant à bâbord
- 7 - Bouée Église à laisser à bâbord
- 8 - Bouée Palavas à laisser à bâbord
- 9 - Arrivée : Devant la jetée de Palavas  
(Ligne d'arrivée : Bateau Comité arborant Pavillon Bleu + Bouée cylindrique jaune)

La longueur du parcours est donnée à titre indicatif, elle sera calculée en fonction de la position des bouées.



# PARCOURS 4bis - Rond Blanc

Vent dominant Nord - Ouest



Longueur Parcours 4

RB = 4,85 milles

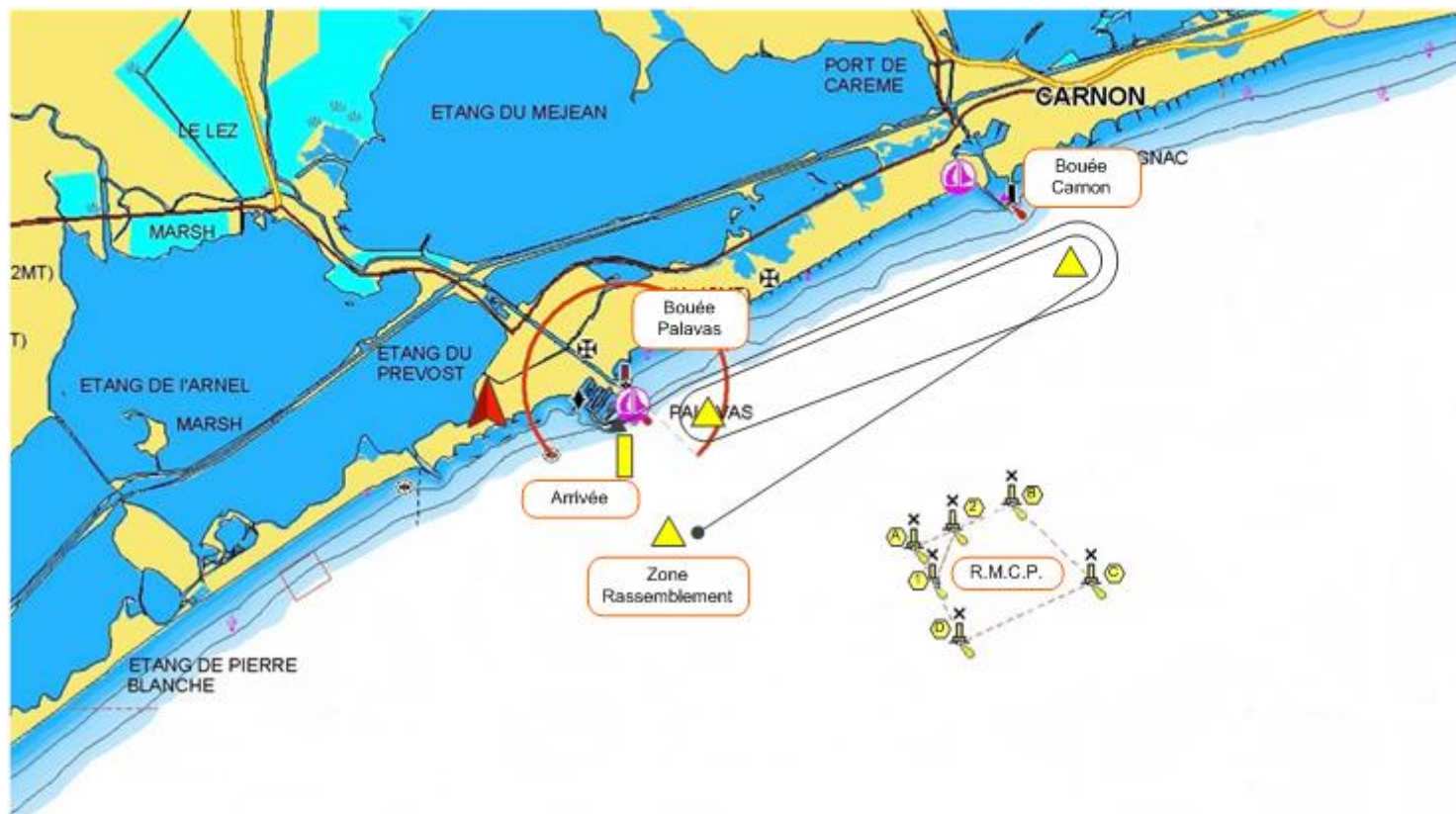
Description :

- 1 - Départ : Zone de rassemblement  
(Ligne de départ : Bateau Comité arborant Pavillon Orange + Bouée jaune)
- 2 - Bouée Palavas à contourner en la laissant à tribord
- 3 - Bouées RMCP D à contourner en la laissant à bâbord
- 4 - Bouées RMCP 1 et A à laisser à tribord
- 5 - Bouée Palavas à laisser à bâbord
- 8 - Arrivée : Devant la jetée de Palavas  
(Ligne d'arrivée : Bateau Comité arborant Pavillon Bleu + Bouée cylindrique jaune)

La longueur du parcours est donnée à titre indicatif, elle sera calculée en fonction de la position des bouées.

# PARCOURS 5 - Habitables et Surprises

Vent dominant Nord - Est



Longueur Parcours 5

HB et S = 8,00 milles

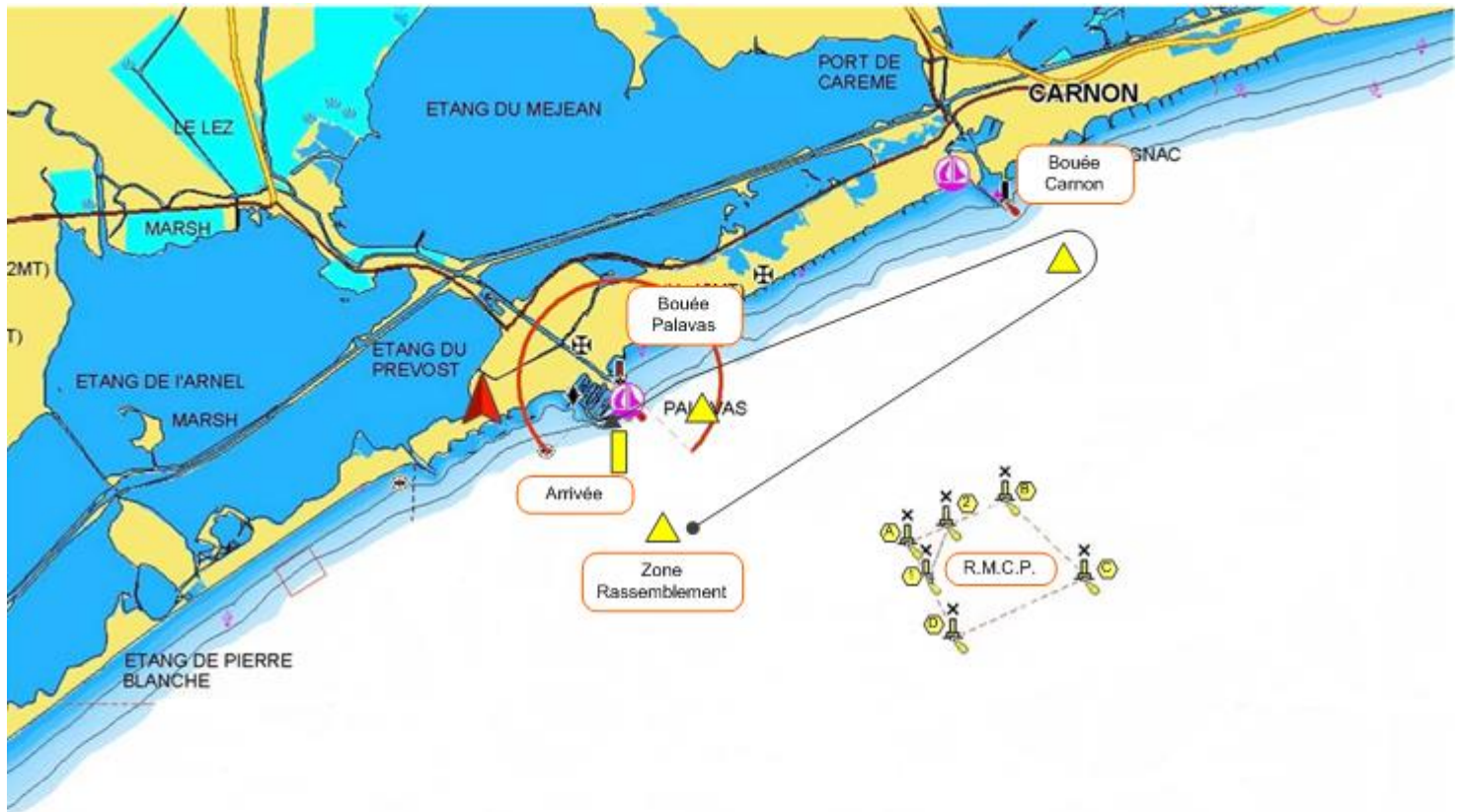
Description :

- 1 - Départ : Zone de rassemblement  
(Ligne de départ : Bateau Comité arborant Pavillon Orange + Bouée jaune)
- 2 - Bouées RMCP A, 2 et B à laisser à tribord
- 3 - Bouée Camon à contourner en la laissant à bâbord
- 4 - Bouée Palavas à contourner en la laissant à bâbord
- 5 - Bouée Camon à contourner en la laissant à bâbord
- 6 - Bouée Palavas à laisser à bâbord
- 7 - Arrivée : Devant la jetée de Palavas  
(Ligne d'arrivée : Bateau Comité arborant Pavillon Bleu + Bouée cylindrique jaune)

La longueur du parcours est donnée à titre indicatif, elle sera calculée en fonction de la position des bouées.

# PARCOURS 5bis - Rond Blanc

Vent dominant Nord - Est



Longueur Parcours 5

RB = 4,00 milles

## Description :

- 1 - Départ : Zone de rassemblement  
(Ligne de départ : Bateau Comité arborant Pavillon Orange + Bouée jaune)
- 2 - Bouées RMCP A, 2 et B à laisser à tribord
- 3 - Bouée Canon à contourner en la laissant à bâbord
- 4 - Bouée Palavas à laisser à bâbord
- 5 - Arrivée : Devant la jetée de Palavas  
(Ligne d'arrivée : Bateau Comité arborant Pavillon Bleu + Bouée cylindrique jaune)

La longueur du parcours est donnée à titre indicatif, elle sera calculée en fonction de la position des bouées.



# PARCOURS 6 - Habitables et Surprises

Vent dominant Sud - Ouest



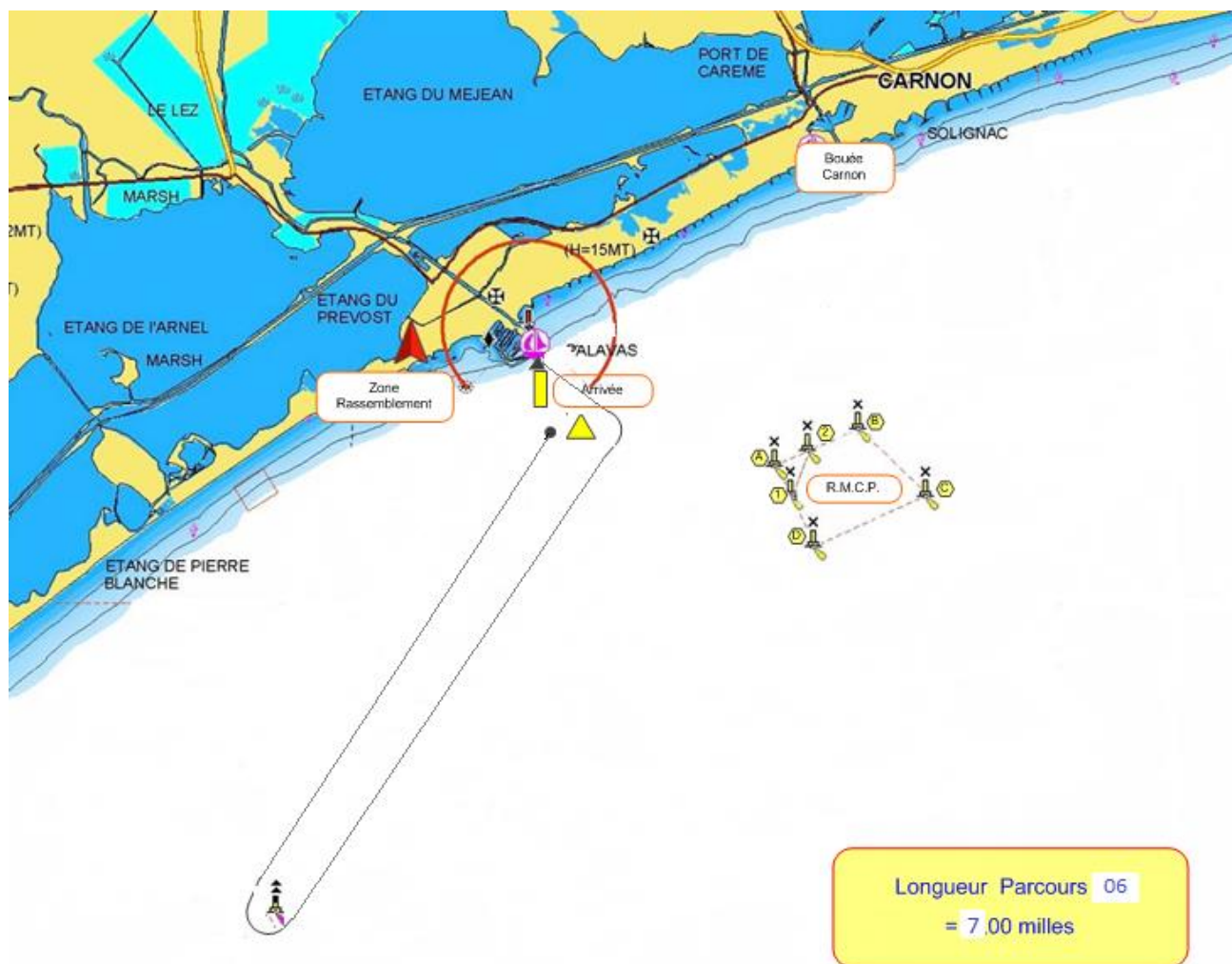
## Description :

- 1 - Départ : Zone de rassemblement - Ligne de départ (Bateaux Comité arborant Pavillon Orange + bouée jaune)
- 2 - Cardinale Nord Zone Conchylicole à contourner et laisser à bâbord
- 3 - Bouée RMCP A à laisser à tribord
- 4 - Bouée Canon à contourner et à laisser à bâbord
- 5 - Arrivée : Devant la jetée de Palavas (Ligne d'arrivée : Bateau Comité arborant Pavillon Bleu + Bouée jaune)

La longueur du parcours est donnée à titre indicatif, elle sera calculée en fonction de la position des bouées.

# PARCOURS 6bis - Rond Blanc

Vent dominant Sud – Ouest



## Description :

- 1 - Départ : Zone de rassemblement - Ligne de départ (Bateaux Comité arborant Pavillon Orange + bouée jaune)
- 2 - Cardinale Nord Zone Conchylicole à contourner et laisser à bâbord
- 3 - Bouée Départ à laisser à bâbord
- 4 - Arrivée : Devant la jetée de Palavas (Ligne d'arrivée : Bateau Comité arborant Pavillon Bleu + Bouée jaune)

La longueur du parcours est donnée à titre indicatif, elle sera calculée en fonction de la position des bouées.